

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 5 G Dotations et avenants aux conventions pour les associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3 675 266 euros).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu les deux conventions pluriannuelles de fonctionnement pour deux centres de protection infantile signées le 8 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Enfant et Santé », dont le siège social est situé 11 bis rue Curial à Paris (19^e), et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu les cinq conventions pluriannuelles de fonctionnement pour cinq centres de protection infantile signées le 23 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Croix Rouge Française », dont le siège social est situé 8 avenue Montaigne 93160 Noisy le Grand, et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu les trois conventions pluriannuelles de fonctionnement pour trois centres de protection infantile signées le 06 décembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon », dont le siège social est situé 35 rue du Plateau à Paris (19^e) et notamment leurs articles 2-3 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Goutte de Lait Saint Léon », dont le siège social est situé 35-37 rue Duplex à Paris (15^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes et

d'Action Sociale et d'Initiatives Locales », dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun à Paris (15^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 14 mars 2018 entre le Département de Paris et l'association « Fondation Hospitalière Sainte-Marie » dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14^e), et notamment son article 2-3; Et vu l'acte du 31 juillet 2016 constatant la réalisation de l'apport partiel d'actifs de la Fondation Hospitalière Sainte-Marie à l'Union Soins et Services Ile-de-France ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 26 octobre 2017 entre le Département de Paris et l'association « Groupe d'œuvres Sociales de Belleville », dont le siège social est situé 162 rue de Belleville à Paris (20^e), et notamment son article 2-3 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose de fixer pour 2018 les dotations aux associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Le montant des dotations de fonctionnement 2018 des centres de PMI est fixé comme suit :

Associations gestionnaires	Adresse des centres	Montant des dotations 2018
Enfant et Santé	11, bis rue Curial (19e)	298 632 €
Enfant et Santé	52, avenue de Flandre (19e)	194 178 €
Croix Rouge Française	48, rue du Faubourg Saint-Denis (10e)	301 500 €
Croix Rouge Française	42, rue Vandrezanne (13e)	199 987 €
Croix Rouge Française	145, boulevard Ney (18e)	303 612 €
Croix Rouge Française	61/ 63, rue des Haies (20e)	250 761 €
Croix Rouge Française	93, rue Haxo (20e)	190 051 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	29, rue Robert et Sonia Delaunay (11e)	308 886 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	6, bis rue Clavel (19e)	265 902 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	119, rue d'Avron (20e)	370 191 €
Goutte de Lait Saint-Léon	35, rue Dupleix (15e)	223 278 €
OCM CEASIL	4, rue Vigée Lebrun (15e)	211 982 €
USSIF *	26, boulevard Brune (14e)	309 839 €
GOSB	162, rue de Belleville (20e)	246 467 €
TOTAL		3 675 266 €

* Suite à un apport partiel d'actif en date du 31 juillet 2016, L'USSIF a repris la gestion du centre de PMI situé 26 boulevard Brune.

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil départemental est autorisée à signer deux nouveaux avenants joints au présent projet de délibération, relatifs à la démarche « Qualiparis », avec l'association Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, dont le siège social est situé 35 rue du Plateau à Paris (19^e) pour le centre du 29 rue Robert et Sonia Delaunay (11^e), et l'Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF), dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14^e), pour le centre du 26 boulevard Brune (14^e).

Article 3 : Les dépenses correspondant aux participations visées à l'article 1 et aux conventions visées à l'article 2 seront imputées au chapitre 65, nature 6568, rubrique 41 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO